



## COMMUNICATION

# Un développement territorial maîtrisé conforme au processus institutionnel

Les Autorités communales d'Estavayer souhaitent informer la population sur le processus de l'Aménagement du Territoire et sur l'évolution communale – Décembre 2023

### Plan Directeur Cantonal (liant entre les Autorités) :

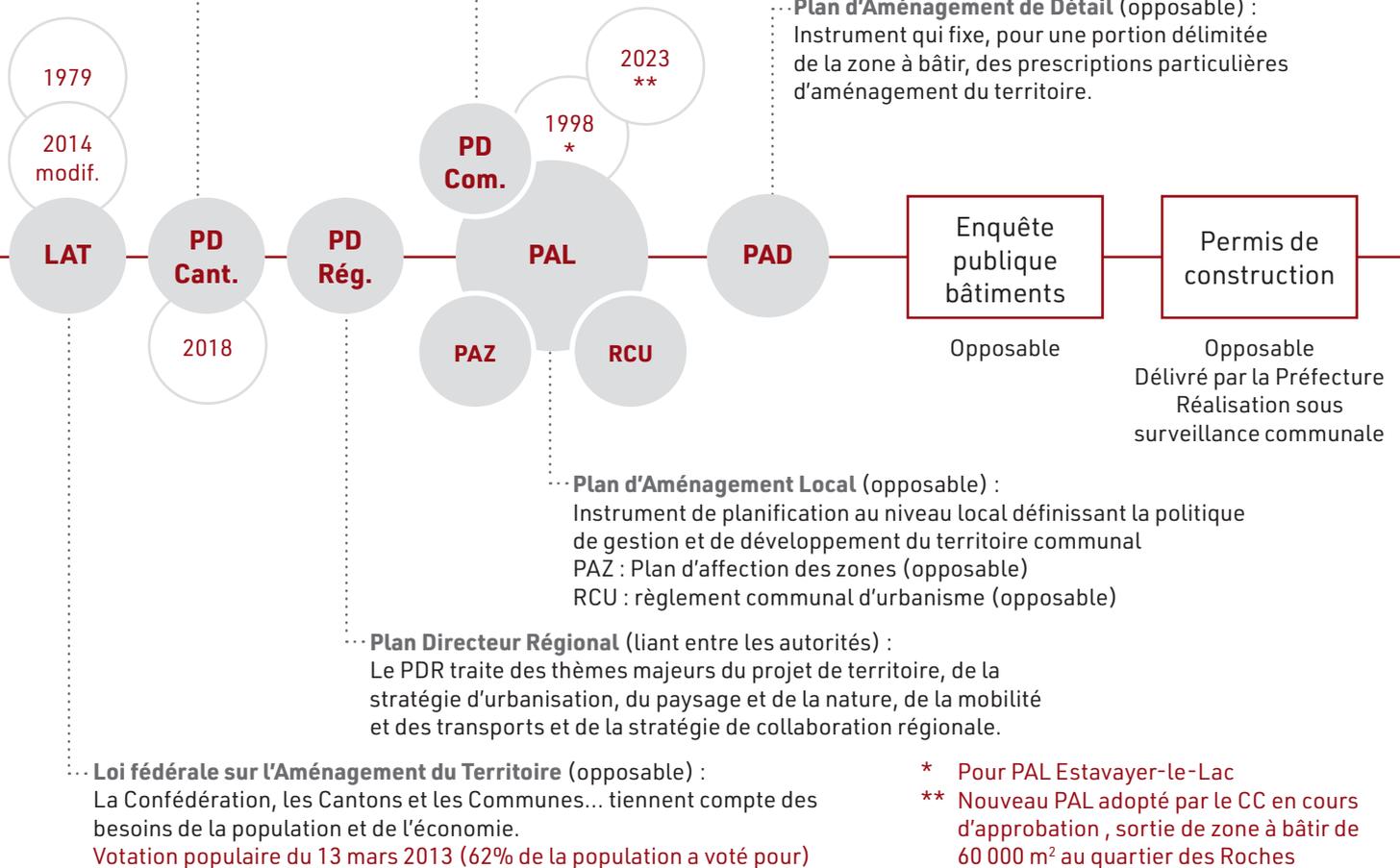
Principal instrument de l'aménagement du territoire en Suisse. Il définit le développement du spatial cantonal... Il lie les autorités entre elles, à savoir la Confédération, le canton et les régions et communes fribourgeoises.

2016 : décision du politique de retenir le scénario de +50% de population sur le territoire cantonal d'ici 2050

**Plan Directeur Communal** (vision à long terme, liant entre les Autorités, fait partie du PAL) : Instrument d'orientation, il coordonne les activités qui ont des effets sur l'organisation du territoire et garantissent la cohérence de l'aménagement communal.

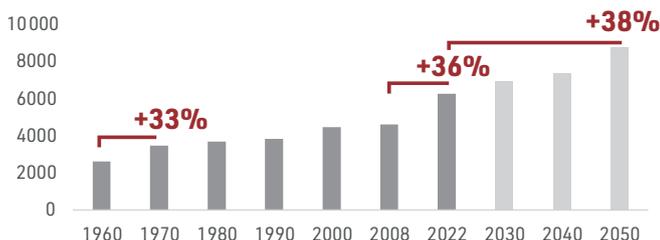
### Plan d'Aménagement de Détail (opposable) :

Instrument qui fixe, pour une portion délimitée de la zone à bâtir, des prescriptions particulières d'aménagement du territoire.



## Population

### Évolution de la population d'Estavayer-le-Lac au cours des années



Estavayer-le-Lac a connu une augmentation significative de la population dans les années 70 et également dans les années 2010-2020. Ce sont des paliers

d'évolution qui sont planifiés, anticipés et accompagnés par des décisions politiques et démocratiques.

Le quartier du Champ de Lune a été réfléchi selon le PAL d'Estavayer-le-Lac de 1998, pour une première construction livrée en 2018, **soit environ 20 ans plus tard**. La fin du quartier est prévue en 2030, soit 32 ans après l'entrée en vigueur du PAL.

Le quartier du Plateau de la Gare est actuellement en planification, avec un PAD en construction. L'augmentation de la population ne sera pas effective avant plusieurs années, et se fera sur plusieurs dizaines d'années également.

## Finances

**Plus de CHF 60 millions d'investissements** dans l'adaptation des infrastructures ont déjà été validés et seront poursuivis au fur et à mesure du développement, et de la capacité financière de la Commune. Il y a deux types d'investissements :

**Renouvellement d'infrastructures/entretiens**  
(STEP, STAP, Sacré-Cœur ancien, etc.)

**Nouvelles infrastructures**  
(Écoles de Rueyres, Murist, nouveau Sacré-Cœur)

L'entretien d'infrastructures actuelles sont nécessaires et obligatoires. **À ce jour, de nouvelles infrastructures ne sont pas nécessaires** pour le développement des nouveaux quartiers.

La réglementation supérieure peut toutefois demander des actions/investissements auxquels la Commune doit répondre, comme ce sera le cas pour la STAP et la STEP qui se fera en fonction de la réglementation cantonale (et non en fonction de l'augmentation de population)

**Le taux d'imposition est une décision du Conseil général**, qui est élu par la population et représente ses intérêts, en fonction d'une analyse fine des budgets, des comptes et de la planification financière. Les taxes sont liées à l'utilisation qui en sera faite et selon la réglementation supérieure (comptes équilibrés).

## Emplois

En 2020, la commune comptait 4477 emplois contre 3137 en 2000. **Ceci représente une augmentation de 42%** (source annuaire statistique du Canton de Fribourg).

Le développement du Campus Industriel Plein Sud avec un partenaire a été validé par le Conseil général en avril 2023.

Après plus de 10 ans d'efforts infructueux, un choix différent pour le développement de la zone a été approuvé. Dans le contrat de développement avec le partenaire identifié, un minimum de **40 emplois / hectare** est spécifié.

Toutes les entreprises de la Commune ayant manifesté un besoin d'évolution sont rencontrées, si elles le souhaitent. Cette condition est impérative au succès du développement économique.

Les autres zones d'activités sont en phase de construction ou de réaffectation. Les commerces sont soutenus par une politique locale et régionale.

Nous pouvons compter sur des entreprises florissantes qui ont **plusieurs dizaines de postes ouverts** actuellement.

## Vie sociale

La qualité de vie de la Commune d'Estavayer est reconnue notamment avec deux labels qui sont

« **Commune en Santé** » et « **Cité de l'énergie** ». L'attractivité résidente et touristique est confirmée année après année.

Le dimensionnement des crèches et des accueils extra-scolaire fait partie d'un processus initié par l'Autorité supérieure, renouvelé tous les 4 ans et directement relatif aux demandes des parents par consultation sous forme de questionnaires individuels.

La formation est accompagnée avec la construction d'une nouvelle école et la rénovation d'un bâtiment historique (Sacré-Cœur) ainsi que l'agrandissement des deux écoles de Rueyres-les-Prés et de Murist.

Les infrastructures sportives ont également été développées avec notamment la rénovation des terrains de football à Bussy et à Forel, ainsi que le tennis à Estavayer-le-Lac.

Les Autorités communales ont également soutenu un processus d'établissement d'un cabinet multi-médecins (Gare-Casino) ainsi que le développement de l'Institut de la Rosière.

**Un bus urbain a été mis en place dès le 11 décembre 2023**. Il est en test pendant 3 ans tout comme les arrêts y relatifs. Ces derniers peuvent évoluer en fonction de l'expérience.

Afin d'encourager son utilisation, une gratuité est en place du 11 décembre 2023 au 5 janvier 2024.

*Nous espérons que ces informations vous permettront de mieux comprendre les institutions politiques et démocratiques en vigueur, ainsi que l'évolution communale qui répond à des objectifs d'Autorités supérieures et remplit toutes les demandes d'études nécessaires.*